ISSN 1141 - 4774

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 148 N° 3 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 2 no Novema 1999

IMPRIMERIE OFFICIELLE - Tél.: 42.50.67 - Télécopieur (Fax): 42.52.61 - B.P. 117 PAPEETE



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATIONS DE L' OU DE LA COMMISSI		OLYNESIE FRANC	ÇAISE		Pages
Délibération n° 99-184 APF hydrocarbures (F.R.F	du 28 octobre 1999 po P.H.), exercice 1999		°2 du budget du F	onds de régulation	
Délibération nº 99-185 APF calamités (C.A.V.C.)	du 28 octobre 1999 po pour l'exercice 1999 .				
Délibération n° 99-186 APF	du 28 octobre 1999 po	rtant modification f	n* 4 du budget génd	ářal du terntoire, ex	ercice 1999. 22

Page LEXPO

# PARTIE OFFICIELLE

# ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

DELIBERATION n° 99-184 APF du 28 octobre 1999 portant modification n° 2 du budget du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (F.R.P.H.), exercice 1999.

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (F.R.P.H.);

Vu la délibération n° 98-195 APF du 26 novembre 1998 supprimant le compte d'affectation spéciale dénommé "Fonds pour la protection de l'environnement" et approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 1999;

Vu la délibération n° 99-17 APF du 4 février 1999 portant modification de la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 et modification n° 1 du budget du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (F.R.P.H.), exercice 1999;

Vu l'arrêté n° 1424 CM du 25 octobre 1999 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1196-99 APF/SG du 18 octobre 1999 portant convocation des conseillers territoriaux en séance :

Vu le rapport n° 5150 du 26 octobre 1999 de la commission des finances ;

Vu le rapport n° 173-99 du 28 octobre 1999 de l'assemblée de la Polynésie française ;

Dans sa séance du 28 octobre 1999,

#### Adopte:

Article 1er.— L'article 2 de la délibération n° 99-17 APF du 4 février 1999 est modifié comme suit :

"Pour l'année 1999, les dépenses du fonds sont également constituées par un versement de 1.400.000.000 F CFP au compte d'aide aux victimes des calamités."

Art. 2.— Les recettes ordinaires du budget du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	En+	En -
960.10	733-61	Autres interventions - secteur économie Recouvrement sur recettes provenant des opérations de régulation des prix des hydrocarbures Total chapitre 960		0
		Total général Solde	400.000.000 400.000.000	0

Art. 3.— Les dépenses ordinaires du budget du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	En+	En -
960.10	-	Autres interventions - secteur économie		
	645-61	Participation pour la régulation des prix		
		des hydrocarbures	196.000.000	
	828	Titres annulés ou admis en non-valeur	104.000.000	
		Total chapitre 960	300.000.000	0
970		Charges et produits non affectés		
	657-504			
		times des calamités	100.000.000	
		Total chapitre 970	100.000.000	0
		Total général	400.000.000	0
		Solde	400.000.000	

Art. 4.— Le Président du gouvernement de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire, Haamoetini LAGARDE. Le président de séance, Robert TANSEAU.

DELIBERATION n° 99-185 APF du 28 octobre 1999 portant modification n° 4 du budget du compte d'aide aux victimes des calamités (C.A.V.C.), pour l'exercice 1999.

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française; Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 92-94 APF du 1er juin 1992 modifiée portant création du compte d'aide aux victimes des calamités ;

Vu la délibération n° 98-195 APF du 26 novembre 1998 supprimant le compte d'affectation spéciale dénommé "Fonds pour la protection de l'environnement" et approuvant le budget des comptes spéciaux pour 1999;

Vu la délibération n° 99-18 APF du 4 février 1999 portant modification n° 1 du budget du compte d'aide aux victimes des calamités, exercice 1999;

Vu la délibération n° 99-135 APF du 5 août 1999 portant modification n° 2 du budget du compte d'aide aux victimes des calamités, exercice 1999;

Vu la délibération n° 99-137 APF du 5 août 1999 portant modification n° 3 du budget du compte d'aide aux victimes des calamités, exercice 1999;

Vu l'arrêté n° 1426 CM du 25 octobre 1999 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française;

Vu la lettre n° 1196-99 APF/SG du 18 octobre 1999 portant convocation des conseillers territoriaux en séance;

Vu le rapport n° 5151 du 26 octobre 1999 de la commission des finances :

Vu le rapport n° 174-99 du 28 octobre 1999 de l'assemblée de la Polynésie française ;

Dans sa séance du 28 octobre 1999,

#### Adopte:

Article 1er.— L'article 3 de la délibération n° 92-94 APF du 1er juin 1992 est complété par la mention suivante :

"Pour l'année 1999, les ressources de ce compte sont également constituées par des dotations du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures."

Art. 2.— Les recettes ordinaires du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	En+	En ·
970	737-94	Charges et produits non affectés Participation du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures Total chapitre 970	100,000.000 100,000.000	o
		Total général Solde	100.000.000 100.000.000	0

Art. 3.— Les dépenses ordinaires du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	En+	En -
970	831-02	Charges et produits non affectés Prélèvement pour autofinancement Total chapitre 970	100.000.000	0
		Total général Solde	100.000.000	0

Art. 4.— Les recettes extraordinaires du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	. <b>E</b> n+	En -
927	115-00	Financement complémentaire de la section d'investissement Prélèvement sur la section de fonction- nement Total chapitre 927	100.000.000 100.000.000	0
		Total général Solde	100.000.000 100.000.000	0

Art. 5.— Les autorisations de programme votées au budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Ор.	Libellé	En+	En -
905	7.99	Transports et communications Versement au budget général (Interventions diverses du G.I.P.) Total chapitre 905	180.000.000 180.000.000	o
914	8.99	Programmes pour autres tiers Subvention à la société Coder Marama Nui Total chapitre 914	200.000.000 200.000.000	o
		Total général Solde	380.000.000 380.000.000	0

Art. 6.— Les crédits de paiement votés au titre des dépenses en capital du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 1999 sont modifiés comme suit :

Chapitre	Libellé	En+	En -
905	Transports et communications	180.000.000	
912	Programmes pour les communes, syndicats	,	
	de communes et établissements publics		180.000.000
914	Communaux	100.000.000	180,000.000
914	Programmes pour autres tiers	100.000.000	
	Total général	280.000.000	180.000.000
	Solde	100.000,000	

Page LEXPO

Art. 7.— Le Président du gouvernement de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire, Haamoetini LAGARDE. Le président de séance, Robert TANSEAU.

DELIBERATION n° 99-186 APF du 28 octobre 1999 portant modification n° 4 du budget général du territoire, exercice 1999.

NOR: FC09901678DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 98-196 APF du 26 novembre 1998 approuvant le budget général du territoire pour l'exercice 1999;

Vu la délibération n° 99-19 APF du 4 février 1999 portant modification n° 1 du budget général du territoire, exercice 1999 ;

Vu la délibération n° 99-135 APF du 5 août 1999 portant modification n° 2 du budget général du territoire, exercice 1999;

Vu la délibération n° 99-136 APF du 5 août 1999 portant modification n° 3 du budget général du territoire, exercice 1999;

Vu l'arrêté n° 1425 CM du 25 octobre 1999 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1196-99 APF/SG du 18 octobre 1999 portant convocation des conseillers territoriaux en séance ;

 $\mbox{Vu}$  le rapport n° 5152 du 26 octobre 1999 de la commission des finances ;

Vu le rapport n° 175-99 du 28 octobre 1999 de l'assemblée de la Polynésie française ;

Dans sa séance du 28 octobre 1999,

#### Adopte:

Article 1er.— Les recettes ordinaires du budget du territoire pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

. G.CILÁD	ADT	LIDELLE	EN+	EN -
S-CHAP	ART	LIBELLE		
930.01		DETTE SUR AUTRES ENGAGEMENTS		
	721	Revenus des titres et rentes	90 883 000	
		TOTAL CHAPTER 940	90 883 060	to particular see
941.07		INFORMATIQUE		
	700-02	Produits d'exploitation de l'informatique	3 054 000	
		TOTAL CHAPITRE 941	3.054.050	
943.02		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		
943.10	737-24	Part. de l'Etat (M.Education Nat - Formation continue instituteurs) AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR EDUCATION	619 000	
745.10	737-23	Part. de l'Etat (MEDOM)	7 616 000	
		TOTAL CHARTRE 943	823900	osanii ilaa ka k
952.10		AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR SOCIAL		
	799	Autres produits exceptionnels	30 000 000	MARKELLAND STOLEN DEGLE AVERAGE AND
		TOTAL CHAPITRE 952	30 000 000	
969		DOMAINE (PRODUCTIF DE REVENUS)	,	
	712	Redevance de pêche TOTAL CHAPITRE 969	151 000 000 <b>151 000 00</b> 0	
	ľ	. AUA SHAUREON SEE AS AS AS AS AS	ISI WUMA	alian
971.00		IMPOTS SUR LE REVENU		
	760-1	Impôt sur le bénéfice des sociétés	103 000 000	
	760-4	Impôt sur les transactions	40 000 000	
071.50	760-6	Taxe additionnelle AMENDES A REPARTIR - CONTRIBUTIONS	170 000 000	*
971.50	760-50	Amendes et pénalités - Contributions	42 857 000	
	700-50	TOTAL CHAPTER 971	355 857 000	
972.06		DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	,	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	755	Taxe de mise en circulation	329 000 000	
	756-2	Droits de timbre et visas	32 000 000	
972.07		TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	70000000	
972.51	757-2	Taxe sur la valeur ajoutée - Régime intérieur AMENDES A REPARTIR - DAF	100 000 000	
	756-50	Amendes et pénalités - DAF	5 580 000	Figurations: Staff (445) 497 a respectively
		TOTAL CHAPITRE 972	466 580 000	i de la compania de
	TOTAL G	ENERAL	1 105 609 000	C
	SOLDE		1 105 609 000	

### $Art.\ 2.-- \ Les\ dépenses\ ordinaires\ du\ budget\ du\ territoire\ pour\ l'exercice\ 1999\ sont\ modifiées\ comme\ suit:$

S-CHAP	ART	LIBELLE	EN+	EN -
930.00	671	DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS Intérêts REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES NETTES		364 000 000
	831-02	Prélèvement pour autofinancement TOTAL CHAPITRE 930	931 233 000 931 23 <b>3 00</b> 0	364 000 000

2 Novembre 1999

24 N.S.		JOUHNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	Ē	2 Novembre 1999
S-CHAP	ART	LIBELLE	EN+	EN -
931.01		REMUNERATIONS ET CHARGES		
751.01	610	Rémunération brute du personnel permanent	739 530 000	
1	618		151 470 000	
931.02	019	Charges sociales, part patronale CONGES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS	131 4/0 000	
931.02	661		10 000 000	
,	001	Frais de transport TOTAL CHAPHRE 931	901 000 000	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i
932.01		SECTEUR FINANCES ET INTERIEUR		
332.01	664	Frais de Postes et télécommunications	3 000 000	<u> </u>
		TOTAL CHAPTER 992	3 000 000	0
933.01		PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT	-	
	639 .	Autres travaux et services extérieurs TOTAL CHAPITRE 933	15 000 000 2 - 15 000 000	
935.05		SERVICE DE LA DOCUMENTATION		
	605	Produits d'entretien ménager	30 000	
	608	Fournitures de bureau	160 000	
	631	Entretien et réparation à l'entreprise	60 000	·
	633	Acquisition petit matériel, outillage et mobilier	60 000	
	634	Electricité, eau, gaz	160 000	
	639	Autres travaux et services extérieurs	60 000	
	662	Impressions, reliures et autres prestations de services	130 000	İ
	663	Documentation générale	140 000	
935.06	664	Frais de postes et de télécommunications SERVICE DU PROTOCOLE	200 000	
	603	Carburants et produits de garage	60 000	
	608	Fournitures de bureau	40 000	
	630	Loyers et charges locatives	80 000	
1	633	Acquisition petit matériel, outillage et mobilier	40 000	
	638	Primes d'assurance	12 000	
	639	Autres travaux et services extérieurs	80 000	
	660	Fêtes et cérémonies	1 000 000	
	662	Impressions, reliures et autres prestations de services	320 000	
	663	Documentation générale	48 000	
	664	Frais de postes et de télécommunications	320 000	14. 新聞 Nov Market State (MS) (1 de Cheal Indian (2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
		TOTAL CHAPITRE 935	3 000 000	0
940.01	600	FINANCES		
	609	Autres denrées et fournitures consommées	1 488 000	
	631	Entretien et réparation à l'entreprise	1 000 000	
	661	Frais de transport TOTAL CHAPITRE 940	1 300 000 3 788 000	
		And the second control of the second control of the SEPA ALTH BARBER SECOND DESCRIPTION OF SEPARATE PROGRAMME. "The second control of the SEPA ALTH BARBER SECOND DESCRIPTION OF THE SECOND CONTROL OF	EDITAL STATE TRANSPORT OF THE PARTY OF THE	81.9 (111.44) [[16] (16] (16] (16] (16] (16] (16]
941.04		DPF à Paris	,	
	639	Autres travaux et services extérieurs	6 000 000	
	664	Frais de postes et de télécommunications TOTAL CHAPITRE 941	100 000 <b>6 100 000</b>	
943.02	İ	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		
	661	Frais de transport	619 000	
943.07		DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		
943.10	655-17	Bourses d'études supérieures AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR EDUCATION	32 000 000	
	639	Autres travaux et services extérieurs TOTAL CHAPITRE 943	6 116 000 <b>38 735 000</b>	Tiral Republicano
950.01		SERVICES CENTRAUX DE LA SANTE		
750.01	632-50	Prestation effectuée par sce de l'informatique	3 054 000	
950.10		AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR SANTE		
	643-01	Prise en charge hospital. ayants-droit (CHT)	15 000 000	
	657-79	Subvention au CHT (Ecole des sages femmes) TOTAL CHAPITRE 950	18 054 000	15 000 000
L			IOW PCV 61	IJ UAJ UAJ

S-CHAP	ART	LIBELLE	EN+	EN -
952.10		AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR SOCIAL	·	
932,10	657-24	Suby à la Caisse de Soutien du Prix du Coprah		150 000 000
	657-102	Subvention au régime de solidarité territorial		479 540 000
	657-103	Subvention au régime des non-salariés	69 540 000	
		TOTAL CHAPITRE 952	69 540 000	629 540 000
953.10		AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR TRAVAIL		
	657-133	Subvention au CFPA		139 899 000
		TOTAL CHAPTERE 955	()	139,199,000
960.10		AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR ECONOMIQUE		
	645-01	Frais de désenclavement des archipels		20 000 000
	657-38	Subv pour autres interventions économiques TOTAL CHAPITRE 960	•	51 000 000 71 000 000
961.08		ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
961.10	657-29	Subvention au LEPA d'Opunohu AUTRES INTERVENTIONS - SECTEUR AGRICULTURE	9 000 000	
201.10	645-16	Participation au développement de l'élevage	11 000 000	
	657-35	Subvention à l'association Harrisson Smith	10 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 961	30 000 000	
962.02		GROUPEMENT D'INTERVENTIONS DE POLYNESIE		
1	601	Alimentation	8 300 000	
	603	Carburants et produits de garage	18 300 000	
	609	Autres denrées et fournitures consommées	10 000 000	,
962.04	631	Entretien et réparation à l'entreprise ENERGIE ET MINES	13 400 000	
	639	Autres travaux et services extérieurs		-1 300 000
		TOTAL CHAPITRE 962	50 000 000	1 300 000
969		DOMAINE (PRODUCTIF DE REVENUS)		
	831-02	Prélèvement pour autofinancement TOTAL CHAPITRE 969	151 000 000 151 000 000	
	:	Patentinico z inclusto Emissis intermenental successiva del periodo como contrato de contr	PAMESIE WITH THE PARTY OF THE P	
970		CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES	102 266 000	
	658-3 828	Versement au fonds intercommunal de péréquation Titres annulés ou admis en non-valeur	123 366 000	32 000 000
	626	TOTAL CHAPITRE 970	123 366 000	32 000 000
971.50		AMENDES A REPARTIR - CONTRIBUTIONS		
	615	Rémunérations diverses	12 858 000	
,	.	TOTAL CHAPITRE 971	12 858 000	
972.51		AMENDES A REPARTIR - DAF		
	615	Rémunérations diverses TOTAL CHAPITRE 972	1 674 000	
		TOTAL CHAPTER AVERAGE TOTAL CONTROL OF THE STATE OF THE S	1 674 000	
	TOTAL GI	ENERAL	2 358 348 000	1 252 739 000
			1 105 609 000	

 $\textbf{Art. 3.} \textbf{— Les recettes extraordinaires du budget du territoire pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit: \\$ 

СНАР	ART	LIBELLE	EN+	EN -
900		BATIMENTS ADMINISTRATIFS		
900	105-909	Participations diverses		39 475 00
		TOTAL CHAPITRE 900	0	3947500
901		VOIRIE TERRITORIALE		
	105-112	Participation de l'Etat (Renft auton éco PF) TOTAL CHAPITRE 901	1 767 359 000 1 <b>767 359 00</b> 0	
902		RESEAUX TERRITORIAUX	·	
	105-112	Participation de l'Etat (Renft auton éco PF) TOTAL CHAPITRE 902	500 909 000 <b>500 909 000</b>	
903	].	EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL		
	105-103	Participation de l'Etat (Ministère de l'Education)	44 929 000	
	105-109	Participation de l'Etat (Contrat de Développement)  TOTAL CHAPITRE 903	136 000 45 <b>065 0</b> 00	
904		EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL		
7. 7. 7	105-909	Participations diverses		24 706 00
	105-112	Participation de l'Etat (Renft auton éco PF) TOTAL CHAPITRE 904	153 600 000 153 600 000	24 706 0
905		TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		
	105-901	Participation du CAVC	180 000 000	
	105-109	Participation de l'Etat (Contrat de Développement) Participation de l'Etat (Renft auton éco PF)	11 415 000 112 800 000	
	103-112	TOTAL CHAPITRE 905	304 215 000	W. *
906		SERVICES ECONOMIQUES AUTRES QUE TRANSPORT		
	105-109	Participation de l'Etat (Contrat de Développement)	9 000 000	
	105-112	Participation de l'Etat (Renft auton éco PF) TOTAL CHAPITRE 906	2 279 700 000 2 288 700 000	and the second second
914		PROGRAMME POUR AUTRES TIERS		
	105-112	Participation de l'Etat (Renft autonomie Eco de la PF) TOTAL CHAPITRE 914	255 000 000 255 000 000	
925		MOUVEMENTS FINANCIERS		
	189	Autres dettes à long et moyen terme TOTAL CHAPITRE 925	100 000 000 <b>100 000 000</b>	
927		FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE SECTION D'INVEST.		
	105-109	Participation de l'Etat (Contrat de Développement)		280 000 0
	115-00	Prélèvement sur la section de fonctionnement TOTAL CHAPITRE 927	1 082 233 000 1 082 233 000	280 000 0
<u> </u>	TOTAL GEI SOLDE		6 497 081 000	344 181 00

Art. 4.— Les autorisations de programme votées au budget du territoire pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

СНАР	O. P.	LIBELLE	EN+	EN-
900		BATIMENTS ADMINISTRATIFS		
700	10.98	Bâtiment MLA - MEF et services		990 000 00
	1.99	Matériel et mobilier de bureau - Quartier Broche	200 000 000	990 000 00
	17.99	Terrains	550 000 000	
	17.99		2 900 000	
	1	Matériel informatique - DPF à Paris	1 300 000	
	1	Analyseur du réseau électrique - STEM		
	1 1	Relogement des arrondissements maritime et bâtiment - DEQ	10 000 000	
		Matériels lourds - GIP	120 000 000	
	] . ]	Programme d'interventions diverses - GIP TOPAL CHAPUTRE 900	100 000 000 <b>984 200 000</b>	990.000.00
901		VOIRIE TERRITORIALE		
901	43.94	Etudes rocade de Papeete - Pacte de progrès	50 000 000	
	221.98	Aménagement urbain front de mer de Papeete et parkings	300 000 000	
	221.98			
		Eclairage public Front de mer et avenue Bruat	300 000 000	
	1	Aménagement Front de mer Taiohae	100 000 000	
	-	Etude liaison Papeete Taravao	200 000 000	
		Programme d'interventions diverses - GIP TOTAL CHAPITRE 90)	100 000 000 1 <b>050 000 000</b>	
		CONTRACTOR OF CLASSIC CONTRACTOR		
902		RESEAUX TERRITORIAUX		
		Programme d'interventions diverses - GIP TOTAL CHAPTIRE 962	100 000 000 <b>100 000 00</b> 0	i de la companya da la companya da la companya da la companya da la companya da la companya da la companya da La companya da la co
		Transporting trans	Transcription (1, 1, 25) 7, 656-40 courses can reasonable confidence (4, 16, 15, 15)	TO THE WAS THE COUNTY OF THE PROPERTY OF THE P
903		EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL Salle omnisports et terrain de football à Tubuai	54 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 903	54 000 000	
904		EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL		
	14.97	Contrats d'objectifs de santé - Programme 1997		16 590 00
	15.97	Etude - Nveau ctre hospitalier Taaone (CV RENFT AUTON ECO PF)	140 000 000	
	73.98	Bâtiments (Contrats d'objectifs)		18 500 00
	75.98	Matériels (Contrats d'objectifs)		43 100 00
	76.98	Infirmerie et logement infirmier Omoa	5 000 000	.5 100 00
		TOTAL GHAPETRE 904	145 000 000	78 190 00
905		TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		
	111.94	Réfection des pistes de Tuamotu	5 000 000	
	131.95	Aménagement port d'éclatement Uturoa (CD.09.03.03)	200 000 000	
	132.95	Adaptation Atr 72 - Aérodrome de Moorea (CD.09.02.03)	120 000 000	
	79.98	Ouvrages portuaires - Marquises	100 000 000	
	1 //./0	Remplacement navire Meherio I	200 000 000	
	1 1	Programme d'interventions diverses - GIP - CAVC	180 000 000	
		Programme d'interventions diverses - GIP	100 000 000	
		Restauration du phare de la pointe Vénus - Mahina	12 100 000	
		TOTAL CHAPITRE 905	917 100 000	1000
906		SERVICES ECONOMIQUES AUTRES QUE TRANSPORTS		
700	185.94	Aménagement de sites historiques et culturels (CD.03.06)	20 000 000	
	187.94	Aménagement de quais touristiques (CD.03.08)	200 000 000	
	107.51	Etude - Mise en place schéma d'urbanisme commercial - Tahiti	9 540 000	
		Extension Port de pêche Papeete - Bât "Export" (CV RENFT AUTON ECO PF)	733 000 000	
		Programme pour la pêche (FIM 1999-2000)	90 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 906	1 052 540 000	
907	]	EQUIPEMENT RURAL		
20.	1	"		
	109.98	Etudes - Installation d'un incinérateur	250 000	

СНАР	O. P.	LIBELLE	EN+	EN -
911		PROGRAMMES POUR LES ETABLISSEMENTS TERRITORIAUX		
711	234.98	Subv au CTRDP - Cellule multimédia - Télévision éducative	1 500 000	
		Subvention au CHT - Caisson hyperbare	97 000 000	
·		TOTAL CHAPTIRE 91	98 500 000	
912		PROG POUR SYNDICATS DE COMMUNES, ETS PUBLICS COMM.		!
		Programme d'interventions diverses - GIP	100 000 000	
		TOTAL CHAPTIRE 912	100 000 000	0.00
914		PROGRAMMES POUR AUTRES TIERS		
		Programme d'interventions diverses - GIP	100 000 000	
	103.99	Participation au capital des sociétés	100 000 000	
	105.99	Participation au capital des sociétés	84 000 000	
	125.99	Société financement entreprises (CV RENFT AUTON ECO PF)		1 218 300 000
	1	Participation au capital de la SA Coder Marama Nui	90 881 000	
	l l	Subv pour le développement de la pêche (FIM 1999-2000)	61 000 000	
	ļ	Reconst bât familles expropriées - 3ème entrée Est Rte des plaines	12 305 000	
		TOTAL CHAPITRE 914	448 186 000	1 218 300 000
925		MOUVEMENTS FINANCIERS		4
		Avance à la SA Coder Marama Nui	100 000 000	
		Avance à l'Huilerie de Tahiti	30 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 925	130 000 006	(A. C. 1914)
	<u></u>			
	TOTAL GE	NERAL	5 079 776 000	2 286 490 000
	SOLDE		2 793 286 000	

Art. 5.— Les crédits de paiement votés au titre des dépenses en capital du budget du territoire pour l'exercice 1999 sont modifiées comme suit :

		EN+	EN -
СНАР	LIBELLE		
900	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	459 200 000	
901	VOIRIE TERRITORIALE	1 924 478 000	
902	RESEAUX TERRITORIAUX	531 120 000	
903	EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL	97 836 000	
904	EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	187 210 000	
905	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	315 495 000	
906	SCES ECONOMIQUES AUTRES QUE TRANSPORTS	2 496 700 000	
907	EQUIPEMENT RURAL		43 000 00
909	AUTRES EQUIPEMENTS	,	200 000 00
911	PROGRAMMES POUR LES ETABLISSEMENTS TERRITORIAUX	110 959 411	
912	PROG POUR SYNDICATS DE COMMUNES, ETS PUBLICS COMM.		454 000 00
914	PROGRAMMES POUR AUTRES TIERS	359 901 589	
925	MOUVEMENTS FINANCIERS	367 000 000	
TOTA	AL GENERAL	6 849 900 000	697 000 00
SOLD	DE	6 152 900 000	

- Art. 6.— Sont autorisées les créations de postes incluses dans l'annexe 1 jointe.
- Art. 7.— Par dérogation à l'article 30 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, les dépenses de fonctionnement autres que de personnel autorisées par la présente délibération pourront être engagées jusqu'au 15 décembre 1999.
- Art. 8.— Le Président du gouvernement de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire, Haamoetini LAGARDE. Le président de séance, Robert TANSEAU.

### ANNEXE 1 LISTE DES CREATIONS DE POSTES COLLECTIF N° 4/99

# PRESIDENCE, MINISTERE DU TOURISME, DU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES ET DES RELATIONS EXTERIEURES

Imputation	Service		Nbre	Statut	Cat	intitulé du poste
93505	SERVICE DE LA DOCUMENTATION		2 7	П		Attaché d'administration Rédacteurs
	•	Total	9			
93506	SERVICE DU PROTOCOLE		2	П	Α	Attaché d'administration
			3	TT	_	Rédacteurs
	•		1	П	С	Adjoint administratif
		Total	6			·
	TOTAL PR		15			

TOTAL GENERAL	•	15